

COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

**EXTRAIT
DU
REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU
CONSEIL DE COMMUNAUTE**

**Séance du 22 juin 2007
(convocation du 11 juin 2007)**

Aujourd'hui Vendredi Vingt-Deux Juin Deux Mil Sept à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Alain ROUSSET, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

ETAIENT PRESENTS :

M. ROUSSET Alain, M. JUPPE Alain, M. HOUEBERT Henri, M. BOBET Patrick, M. BRANA Pierre, M. BRON Jean-Charles, M. BROQUA Michel, Mme CARTRON Françoise, M. CAZABONNE Alain, M. CAZABONNE Didier, M. CHAUSSET Gérard, Mme CURVALE Laure, M. DAVID Alain, Mme DESSERTINE Laurence, M. DUCHENE Michel, Mme FAYET Véronique, Mme EYSSAUTIER Odette, M. MARTIN Hugues, M. FELTESSE Vincent, M. FLORIAN Nicolas, M. FREYGEFOND Ludovic, M. GELLE Thierry, M. GUICHARD Max, M. LABISTE Bernard, Mme LACUEY Conchita, M. LAMAISON Serge, M. MERCIER Michel, M. PIERRE Maurice, M. PUJOL Patrick, M. SAINTE-MARIE Michel, M. SEUROT Bernard, M. SOUBIRAN Claude, M. TOUZEAU Jean, M. TURON Jean-Pierre, M. VALADE Jacques, M. ANZIANI Alain, M. BANAYAN Alexis, M. BANNEL Jean-Didier, M. BAUDRY Claude, M. BELIN Bernard, M. BELLOC Alain, M. BENOIT Jean-Jacques, Mme BOURRAGUE Chantal, M. BREILLAT Jacques, Mme BRUNET Françoise, M. CANOVAS Bruno, Mme CARLE DE LA FAILLE Marie Claude, M. CARTI Michel, M. CAZENAVE Charles, M. CHAZEAU Jean, M. COUTURIER Jean-Louis, M. DAVID Jean-Louis, Mme DE FRANCOIS Béatrice, Mme DELAUNAY Michèle, Mme DIEZ Martine, M. DOUGADOS Daniel, Mme DUBOURG-LAVROFF Sonia, Mme DUMONT Dominique, M. DUPRAT Christophe, M. DUTIL Silvère, Mme FAORO Michèle, M. FAYET Guy, M. FERILLOT Michel, M. FEUGAS Jean-Claude, M. GRANET Michel, M. GUICHOUX Jacques, M. GUILLEMOTEAU Patrick, M. HERITIE Michel, M. HOURCQ Robert, M. HURMIC Pierre, Mme ISTE Michèle, M. JAULT Daniel, Mme JORDA-DEDIEU Carole, M. JUNCA Bernard, Mme KEISER Anne-Marie, Mme LIMOUZIN Michèle, M. LOTHAIRE Pierre, M. MANGON Jacques, M. MANSENCAL Alain, M. MAURIN Vincent, M. MERCHERZ Jean, M. MILLET Thierry, M. MONCASSIN Alain, M. MOULINIER Maxime, M. NEUVILLE Michel, Mme NOEL Marie-Claude, M. PARACHOU Serge, Mme PARCELIER Muriel, M. PETIT Alain, M. POIGNONEC Michel, M. PONS Henri, Mme PUJO Colette, M. QUANCARD Joël, M. QUERON Robert, M. REBIERE André, M. RESPAUD Jacques, M. SARRAT Didier, M. SEGUREL Jean-Pierre, M. SIMON Patrick, Mme TOUTON Elisabeth, Mme VIGNE Elisabeth, Mme WALRYCK Anne.

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

M. FAVROUL Jean-Pierre à M. SOUBIRAN Claude
Mme FAYET Véronique à Mme DESSERTINE Laurence (jusqu'à 11 h 25)
M. LABARDIN Michel à M. QUERON Robert
M. BANNEL Jean Didier à M. QUANCARD Joël (jusqu'à 10 h 20)
M. BELIN Bernard à M. HOURCQ Robert (jusqu'à 9 h 45)
Mme BRUNET Françoise à Mme CARLE DE LA FAILLE M.C (jusqu'à 11 h 00)
Mme. BRACQ Mireille à M. BRON Jean-Charles
M. CANIVENC René à M. BELLOC Alain
M. CASTEL Lucien à M. REBIERE André
M. CASTEX Régis à M. GELLE Thierry
Mme. CAZALET Anne-Marie à M. DUCHENE Michel
M. CAZENAVE Charles à M. MERCHERZ Jean (jusqu'à 10 h 25)
Mme. CONTE Marie-Josée à M. BROQUA Michel
M. CORDOBA Aimé à M. GUICHARD Max
Mlle. COUTANCEAU Emilie à M. DOUGADOS Daniel

M. DANE Michel à Mme. NOEL Marie-Claude
Mme. DARCHE Michelle à Mme. PARCELIER Muriel
M. DELAUX Stéphan à M. DAVID Jean-Louis
M. DUCASSOU Dominique à Mme. DUBOURG-LAVROFF Sonia
Mme DUMONT Dominique à M. ROUSSET Alain (jusqu'à 10 h 00)
M. GOURGUES Jean-Pierre à M. MERCIER Michel
M. JOUVE Serge à M. MOULINIER Maxime
M. JUNCA Bernard à M. BOBET Patrick (à partir de 11 h 00)
M. LOTHAIRE Pierre à M. PETIT Alain (à partir de 12 h 15)
M. MAMERE Noël à M. HURMIC Pierre
M. MANSENCAL Alain à M. LOTHAIRE Pierre (à partir de 11 h 20)
M. SEGUREL J. Pierre à M. FELTESSE Vincent (jusqu'à 11 h 00)
M. TAVART Jean-Michel à M. ANZIANI Alain
M. TOUTON Elisabeth à M. SIMON Patrick (à partir de 12 h 15)
Mme VIGNE Elisabeth à Mme WALRYCK Anne (jusqu'à 10 h 30)

LA SEANCE EST OUVERTE

**Convention tripartite pour l'utilisation des parkings de Pessac centre,
 Mérignac Charles de Gaulle et Porte de Bordeaux par les abonnés tbc
 Autorisation**

Monsieur BROQUA présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

Contexte

La mise en œuvre du tramway a entraîné une forte demande de rabattement direct de la part des automobilistes qui se traduit par des besoins de stationnement aux abords des stations.

A l'issue de la phase 1 et 2, près de 5 000 places seront disponibles dans les parcs relais dont la tarification privilégie les abonnés et le covoiturage.

Bien que notre équipement en parcs soit l'un des plus importants des réseaux de TCSP français, le nombre de places est par nature limité au regard de la fréquentation quotidienne du tramway (120 000 à 140 000 voyageurs/jour).

Dans ce cadre, des mesures spécifiques de régulation du stationnement aux abords de certaines stations ont dû être mises en œuvre par les communes et il paraît opportun aujourd'hui pour lutter contre la saturation de ces zones de rechercher de nouvelles solutions.

L'ouverture aux abonnés du réseau Tbc de certains parcs de stationnement communautaires proches des stations de tramway et disposant de réserves de capacité pourra offrir aux personnes en transit, la possibilité de rejoindre un centre de commune en voiture et continuer via le tramway vers d'autres points de l'agglomération.

Les parcs identifiés pour appliquer ces mesures sont : Pessac Centre, Mérignac Charles de Gaulle et Porte de Bordeaux.

Principe de fonctionnement des parcs mixtes

Les parcs mixtes sont des parcs de stationnement communautaires offrant un service d'accueil aux abonnés du réseau Tbc. L'utilisation du parc par ces derniers est conditionnée par la validation de leur Pass Tbc dans un tramway ou dans un bus au cours de la journée.

La mise en œuvre de ces parcs mixtes se fera en deux phases :

- * dans un premier temps par distribution manuelle d'une contremarque par le personnel PARCUB suite à vérification de l'abonnement en cours de validité

- * dans un deuxième temps via une solution intégrée au système billettique Tbc.

Pendant la période initiale du fait qu'une intervention du personnel Parcub est incontournable en l'absence d'intégration au système billettique Tbc, l'accueil (entrée des véhicules) des abonnés Tbc se fera du lundi au vendredi hors jours fériés entre 7 H et 15 H.

Dès que l'intégration au système billettique TBC sera opérationnelle, les horaires d'accueil des abonnés TBC seront identiques, sous réserve de places disponibles, aux horaires des parcs relais.

Principes de mise en oeuvre

L'ouverture de parcs mixtes constitue une expérimentation conjointe avec Parcub et le gestionnaire du réseau Tbc qui fera l'objet d'un bilan au bout de 6 mois comme tout nouveau service.

Le service d'utilisation de 250 places par les abonnés du réseau Tbc est forfaitisé avec Parcub pour la somme annuelle de **150 000 € TTC** pour l'ensemble des trois parcs de stationnement. Parcub prend l'engagement de mettre à disposition 25% de places supplémentaires dès lors que ces places sont disponibles.

La dépense correspondante sera imputée sur les crédits ouverts au Budget Annexe Transports – CRB D320 – Chapitre 011 – Compte 613.

En conséquence, 84 places seront proposées dans chacun des trois parcs avec une extension à 105 suivant disponibilité.

Le nombre de places sera revu au bout de six mois puis annuellement en fonction de l'évolution des usages tant stationnement que réseau Tbc. En tout état de cause, afin de ne pas dénaturer la mission de Parcub, la politique d'accueil des usagers des parcs de stationnement restera prioritaire sur l'accueil des abonnés du réseau Tbc.

Un afficheur fourni par Parcub et positionné en entrée du parc de stationnement indiquera aux utilisateurs si des places sont disponibles ou non pour les abonnés du réseau Tbc.

Une campagne de communication, évaluée à 14.500 € TTC, sera organisée et prise en charge par Tbc lors de l'ouverture du service.

Pour la mise en place de la seconde phase, des adaptations des logiciels du système billettique seront nécessaires et sont évaluées à **60 000 € HT**.

Le coût d'investissement pour l'équipement d'un parc est évalué à **20 000 € HT**.
Ces investissements seront financés par le budget transport.

La maintenance des équipements et du système de billettique de la gestion des panneaux de signalétique spécifiques et du support à l'exploitation, estimée à **18 850 € TTC** par parc et par an sera supportée par TBC.

Date d'effet de la convention

La convention prendra effet le 1^{er} juillet 2007.

Comme pour tout nouveau service, l'utilisation des parcs de stationnement par les abonnés du réseau Tbc fera l'objet d'une évaluation après 6 mois de fonctionnement afin de décider de sa pérennisation.

En conséquence, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, si tel est votre avis, de bien vouloir autoriser Monsieur le Président à signer :

- **la convention tripartite CUB / PARCUB / Véolia Transport Bordeaux définissant les modalités de fonctionnement et de financement des parcs mixtes.**

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.
Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 22 juin 2007,

Pour expédition conforme,
par délégation,
le Vice -Président,

**REÇU EN PRÉFECTURE LE
4 JUILLET 2007**

PUBLIÉ LE : 4 JUILLET 2007

M. MICHEL BROQUA